

et que son titre d'immigrant reçu ne lui est pas rendu parce que la loi sur l'immigration nous l'interdit.

On comprend facilement, monsieur l'Orateur, ce qui m'a incité à présenter le projet de loi actuel, qui figure au *Feuilleton* depuis plus de deux ans, et que la Chambre approuvera en principe, je l'espère, sans délai. Je tiens à exprimer ma vive reconnaissance au ministre et à ses fonctionnaires pour leur collaboration et leur compréhension, en ce qui concerne cette question essentielle. J'espère que tous les députés présents se prononceront en faveur de l'adoption du bill.

M. Peters: Monsieur le président, avant que le député reprenne son siège, j'aimerais lui poser une question. Je trouve révoltante la brutale indifférence témoignée à la personne dont il est question dans les lettres qu'a reçues le député. Le député ne croit-il pas que la regrettable attitude du ministre, à l'égard de ce malheureux immigrant, est un symptôme de schizophrénie chez le sous-ministre en question?

M. Badanai: Je regrette de dire au député que je ne suis pas de son avis. Le sous-ministre se conformait à la loi. C'est au Parlement qu'il appartient de la modifier afin que le sous-ministre ou les autres fonctionnaires puissent aider légalement l'intéressé. Si le bill actuel était adopté, les fonctionnaires deviendraient plus compatissants.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur le président, les membres du Nouveau parti démocratique appuient entièrement la modification proposée par le député. Il l'a peut-être proposée parce qu'étant né en Europe, en Italie, je crois, il a eu, depuis son arrivée au Canada, l'expérience pratique de certains de ces problèmes dans sa propre région, et qu'il y est devenu très sensibilisé. Nul doute qu'il est pressé d'en voir la solution, non seulement au profit de ses commettants, mais aussi de tous les Canadiens dont la position est semblable.

● (5.20 p.m.)

Si le député de Greenwood (M. Brewin) était ici, il pourrait citer de nombreux exemples du même genre. Il pourrait expliquer en détail les résultats qu'il a obtenus lorsqu'il a essayé d'aider les intéressés. Moi aussi, je viens d'une circonscription où vivent de nombreux émigrés. Depuis dix ans, les Italiens,

les Grecs, les Allemands et autres émigrés originaires d'Europe centrale sont venus s'y installer en grand nombre. Certains d'entre eux ont eu des difficultés de ce genre. J'appuie volontiers cet amendement. J'aimerais qu'il soit adopté car, moi, aussi, ce problème me préoccupe beaucoup.

Je suis heureux que le député ait attribué tout le mérite de cet amendement au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand). Il sait comme nous que c'est un homme très charitable et très compréhensif. Ces qualités, je ne doute pas qu'il les doive aux années qu'il a passées dans le mouvement syndicaliste ainsi que dans le parti C.C.F. et chez les néo-démocrates. Cela l'a beaucoup influencé, j'en suis sûr. Nous sommes heureux de savoir qu'il appuie cet amendement.

Les dispositions de cet article ont probablement été élaborées à l'époque où il y avait peu d'immigration au Canada. L'article a probablement été adopté alors que l'immigration était restreinte ici. Il se peut donc que le problème n'ait pas été aussi grave aujourd'hui. Si j'ai quelque critique à formuler au sujet de cet article et de cet amendement, c'est à propos du mot anglais «insane». Les députés remarqueront que l'article dit: «are insane...or have been insane». Ce mot n'est plus accepté par les Canadiens aujourd'hui. Il nous fait penser à certaines choses qui nous répugnent. Nous nous sommes débarrassés de l'appellation «insane institution». J'espère que l'article sera modifié à nouveau et que le mot sera remplacé par l'expression «mental illness», car l'amendement stipule que si une personne atteinte de maladie mentale est rétablie depuis au moins sept ans grâce à des traitements, elle pourrait être considérée comme requérante admissible à la citoyenneté canadienne. Nous partageons ce principe bien volontiers et aimerions non seulement que cette modification soit adoptée, mais aussi qu'un changement soit apporté à l'égard du mot «insane».

Je remarque que le député de Spadina (M. Ryan) a appuyé la motion, et je pense qu'il pourrait nous parler de ce problème en termes saisissants, puisqu'il vient d'une circonscription où vivent nombre d'Européens. Il a probablement eu des expériences semblables quant aux problèmes d'immigrants. J'aimerais croire aussi que nous sommes assez adultes et compréhensifs pour apporter d'autres modifications en vue de régler ces problèmes.